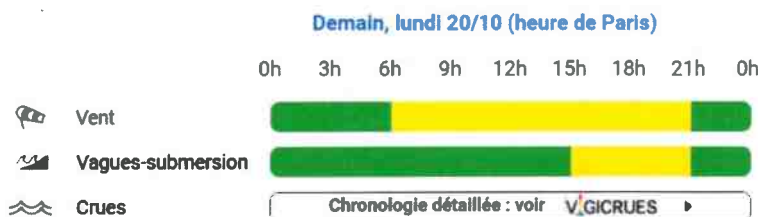
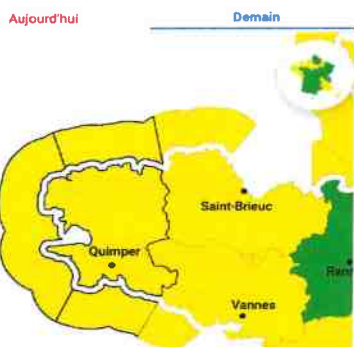


ALERTE MÉTÉOROLOGIQUE PASSAGE EN VIGILANCE **JAUNE VENT ET VAGUES SUBMERSION**

Le préfet du Finistère décide la mise en alerte des maires et services pour les phénomènes suivants en fonction des secteurs concernés au vu des informations transmises par :

- **Météo-France**

Le département est placé en vigilance jaune pour les phénomènes vent et vagues-submersion pour la journée de demain.



Point sur la situation :

Vent :

Demain lundi, flux de secteur Ouest perturbé associé à une dépression assez creuse circulant sur les Îles Britanniques. Sur le département est attendu un vent d'Ouest assez fort, notamment sur le Léon côtier, où les rafales atteindront 85 km/h en journée. C'est un temps gris et humide qui va se maintenir toute la journée. Les nuages apportent quelques pluies.

Vagues submersion :

Les vents forts d'Ouest à Sud-Ouest associés à ce flux perturbé génèrent de fortes vagues d'ouest qui concernent l'ensemble des littoraux du département.

Autour de la marée haute de la fin d'après-midi de lundi (exemple du Conquet marée haute à 17h19, coefficient 84), cela pourra occasionner des submersions marines par franchissement de paquets de mer sur les zones exposées du littoral et l'ensemble du département, et notamment sur les secteurs exposés à la houle d'ouest (par exemple : rade Brest, baie Douarnenez, l'est de Concarneau...).

CONSIGNES

Le préfet demande aux maires de prendre toutes mesures de prévention des risques :

- Mettre en place le dispositif de veille permanente de la commune ; préparer l'éventuel déclenchement de son plan communal de sauvegarde (PCS) et de son poste de commandement communal (PCC)
- Alerter / informer la population du phénomène météorologique prévu et des conseils de comportement
- Interdire le cas échéant, certaines manifestations prévues dans leur commune.
- Envisager une évacuation si celle-ci s'avère nécessaire.
- Alerter les gestionnaires de campings à risque et de prendre les mesures appropriées,
- Interdire par arrêté et barrières l'accès piéton et routier au littoral particulièrement exposé aux risques, ainsi que le stationnement.

Le préfet demande en outre aux différents partenaires (maires, services, ...)

De prendre connaissance des bulletins de prévision et de vous informer régulièrement sur :

- La Météo : www.meteofrance.com
- Les Crues : <http://vigicrues.gouv.fr>
- Les Conditions de circulation : www.bison-fute.gouv.fr , <http://www.finistere.fr/Inforoute29>
- Les Vagues : (prévisions de hauteurs, fréquences et directions) : <http://data.shom.fr> (en sélectionnant les rubriques suivantes : données / accéder au catalogue / prévisions océanographiques / vagues : hauteur significative et direction de la mer) ou bien <http://marc.ifremer.fr/resultats/vagues>

De prendre les mesures adéquates en fonction de votre domaine de compétence.

Fait à Quimper, le 19 octobre 2025

Le préfet,
Pour le préfet,
La sous-préfète de Châteaulin,



Estelle LEPRETRE